

1006438601

DATE DEPOT :	2010-07-26
NUMERO DE DEPOT :	64386
N° GESTION :	2001B18655
N° SIREN :	389665167
DENOMINATION :	VALTECH
ADRESSE :	80 avenue Marceau 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2010/04/22
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)
	NOMINATION DE REPRESENTANT PERMANENT

2001 B 18655

VALTECH

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1.351.534,90 €
SIEGE SOCIAL : 80, AVENUE MARCEAU – 75008 PARIS
RCS PARIS 389 665 167

Tribunal de Commerce de Paris
I M R
26 JUIL. 2010
64386
N° DE DÉPOT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 AVRIL 2010

PV CA 22.4.2010 CA-PC.

L'an deux mille dix
Le 22 avril à 18 heures.

Les administrateurs de la société Valtech se sont réunis au siège social sur convocation du Président, M. Sebastien LOMBARDO, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Démissions successives de messieurs De Mevius, Schwarz et Grossmann, administrateurs et cooptation des sociétés Next Consulting, Astove et DLF en remplacement des démissionnaires avec désignation de leur représentant permanent respectif,
-
- Questions diverses.

EXTRAIT CONFORME A L'ORIGINAL.
le 4 MAI 2010

Sont présents :
M Sebastian LOMBARDO, Président Directeur Général,
M. Laurent Schwarz, administrateur

Sont présents par Conférence téléphonique :

M. Frédéric de Mevius, administrateur
M. Daniel Grossmann, administrateur.

Assistent également présentes à la séance :

M Thierry LESCASSE,
Le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, Co-Commissaire aux Comptes, représenté par M Jean-Luc BERREBI, accompagné de Mme Géraldine SEGOND et de M Albert Aïdan.
Le cabinet FIDREX, Co -Commissaire aux Comptes, représenté par M Albert BENSADON, Mme Lubomira ROCHET.

Est absent :

Mr. Mathias FRANCK, Représentant du Comité d'Entreprise

Le registre de présence mentionne le nom des administrateurs participant à la réunion par conférence téléphonique.

Monsieur Sebastian Lombardo préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Il constate que le nombre d'administrateurs présents est égal au nombre minimum requis par la loi et les statuts. Il déclare alors que le Conseil est régulièrement constitué et qu'il peut valablement délibérer.

Puis, le Président aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

.....

9. DEMISSIONS SUCCESSIVES DE MESSIEURS DE MEVIUS, SCHWARZ ET GROSSMANN, ADMINISTRATEURS ET COOPTATION DES SOCIETES DLF, ASTOVE ET NEXT CONSULTING, EN REMPLACEMENT DES DEMISSIONNAIRES AVEC DESIGNATION DE LEUR REPRESENTANT PERMANENT RESPECTIF

1) Le Président donne la parole à Monsieur De Mevius qui informe les autres administrateurs de sa décision de démissionner de ses fonctions d'administrateur.

Le Président remercie Monsieur De Mevius et informe le Conseil que le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le conseil à la faculté, conformément aux dispositions de l'article L.225-24 du Code du commerce, de procéder à la nomination d'un administrateur à titre provisoire et de désigner leur représentant permanent respectif.

Il propose de désigner en qualité d'administrateur la société DLF, avec pour représentant permanent Monsieur Frédéric De Mevius.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la démission de Monsieur Frédéric De Mevius de son mandat d'administrateur et coopte la société DLF (BCE 447 375 777) dont le siège social est La Falize, 1 5080 La Bruyère, Belgique, avec pour représentant permanent Monsieur Frédéric De Mevius en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La société DLF a fait connaître à la Société qu'elle acceptait le mandat qui lui est confié et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice desdites fonctions.

2) Le Président donne la parole à Monsieur GROSSMANN qui informe les autres administrateurs de sa décision de démissionner de ses fonctions d'administrateur.

Le Président remercie Monsieur Daniel GROSSMANN et informe le Conseil que le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le conseil à la faculté, conformément aux dispositions de l'article L.225-24 du Code du commerce, de procéder à la nomination d'un administrateur à titre provisoire et de désigner son représentant permanent.

Il propose de désigner en qualité d'administrateur, la société NEXT CONSULTING avec pour représentant permanent Monsieur Daniel GROSSMANN.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la démission de Monsieur Daniel GROSSMANN de son mandat d'administrateur de la Société, et coopte la société NEXT CONSULTING (0885902384), 12 avenue de Sumatra à UCCLE, 1180 BRUXELLES, Belgique, en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, et prend acte de la désignation en qualité de représentant permanent de la société NEXT CONSULTING, Monsieur Daniel GROSSMANN.

La société NEXT CONSULTING a fait connaître à la Société qu'elle acceptait le mandat qui lui est confié et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice desdites fonctions.

3) Le Président donne la parole à Monsieur Laurent SCHWARZ qui informe les autres administrateurs de sa décision de démissionner de ses fonctions d'administrateur.

Le Président remercie Monsieur Laurent SCHWARZ et informe le Conseil que le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le conseil à la faculté, conformément aux dispositions de l'article L.225-24 du Code du commerce, de procéder à la nomination d'un administrateur à titre provisoire et de désigner son représentant permanent.

Il propose de désigner en qualité d'administrateur, la société ASTOVE SPRL, avec pour représentant permanent Monsieur Laurent SCHWARZ.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la démission de Monsieur Laurent SCHWARZ de son mandat d'administrateur de la Société, et coopte la société ASTOVE SPRL (RSCB 0818.426.612) dont le siège social est 27 avenue d'Italie- 1050 BRUXELLES- Belgique, en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, et prend acte de la désignation en qualité de représentant permanent de la société ASTOVE, Monsieur Laurent SCHWARZ.

La société ASTOVE SPRL a fait connaître à la Société qu'elle acceptait le mandat qui lui est confié et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice desdites fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-24 du Code de commerce, ces trois nominations faites à titre provisoire, seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

* *
*

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président un administrateur

NEXT!

consulting sprl

Monsieur Sebastien LOMBARDO
VALTECH SA
80 avenue Marceau
75008 PARIS

Objet : désignation du représentant légal en tant que représentant permanent

Bruxelles, le 14 april 2010

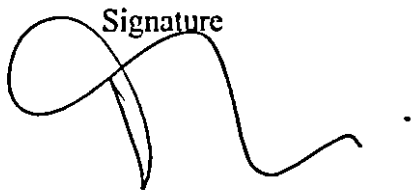
Monsieur le Président,

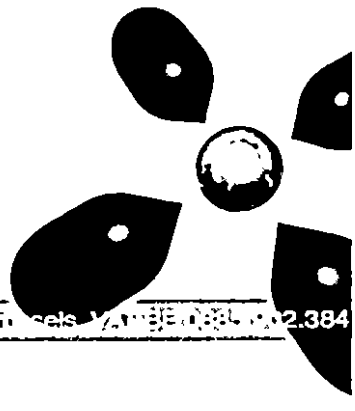
Nous vous indiquons que dans le cas où lors de la réunion du Conseil d'administration de VALTECH SA du 22 avril 2010, notre société serait cooptée en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Daniel GROSSMANN, démissionnaire, nous acceptons ce mandat et ne faisons l'objet d'aucune incompatibilité ou déchéance nous interdisons de l'exercer.

Par ailleurs, nous vous informons désigner Monsieur Daniel GROSSMANN qui est notre représentant légal en qualité de représentant permanent.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Signature





ASTOVE SPRL

Monsieur Sebastien LOMBARDO
VALTECH SA
80 avenue Marceau
75008 PARIS

Objet : désignation du représentant légal en tant que représentant permanent

Bruxelles, le 15 Avril 2010

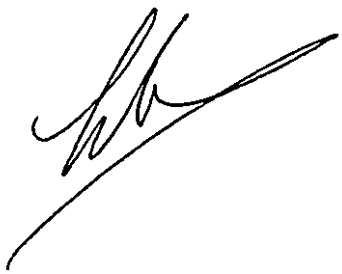
Monsieur le Président,

Nous vous indiquons que dans le cas où lors de la réunion du Conseil d'administration de VALTECH SA du 22 avril 2010, notre société serait cooptée en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Laurent SCHWARZ, démissionnaire, nous acceptons ce mandat et ne faisons l'objet d'aucune incompatibilité ou déchéance nous interdisons de l'exercer.

Par ailleurs, nous vous informons désigner Monsieur Laurent SCHWARZ qui est notre représentant légal en qualité de représentant permanent.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Signature



DLF

Frédéric de Mevius
Administrateur Délégué

Monsieur Sebastien Lombardo
Valtech SA
80, Avenue Marceau
75008 Paris
France

N. Réf :
V. Réf :

Bruxelles, le 15/04/10.

Objet : désignation du représentant légal en tant que représentant permanent

Monsieur le Président,

Nous vous indiquons que dans le cas où lors de la réunion du Conseil d'administration de VALTECH SA du 22 avril 2010, notre société serait cooptée en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric de Mevius, démissionnaire, nous acceptons ce mandat et ne faisons l'objet d'aucune incompatibilité ou déchéance nous interdisons de l'exercer.

Par ailleurs, nous vous informons désigner Monsieur Frédéric de Mevius qui est notre représentant légal en qualité de représentant permanent.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Frédéric de Mevius

DLF sa/nv
E-mail: frederic@demevius.be
Correspondance: 18 Place Flagey - B 1050 Bruxelles
Banque Degroof : 676-293 0601-03
Tél. : +32 2 626 98 70Fax : +32 2 626 98 78
Siège Social La Falize,1 5080 La Bruyère
BCE 447 375 777